

COMPTE-RENDU

Séance du 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2025.

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, M. LAISNE Philippe, Mme DEVAY Nathalie, Mme HORHANT Hélène,

Excusés : M. DEFACHELLES Philippe et M. AUDION Alexandre.

A été nommée secrétaire : Mme BARDOUL Maud

ORDRE DU JOUR :

- 1 Etude de marché - commerce
- 2 Enfance Jeunesse : bilans et participations diverses
- 3 Subventions aux associations
- 4 Vœu sur la qualité de l'eau
- 5 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- PROLONGATION DU CONTRAT D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

TRAVAIL SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Les élus ont pu échanger sur le projet de budget assainissement 2025. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

1 ETUDE DE MARCHE FINANCIERE POUR UN SALON DE COIFFURE

Madame le Maire informe que La Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose, dans le cadre de la revitalisation du bourg et compte tenu de l'avancement de nos investigations en commerce, de procéder à une étude de commerce financière sur un commerce « salon de coiffure ». Le devis est de 720€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature du devis de 720 € HT avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une étude financière sur l'implantation d'un salon de coiffure,

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

2 ENFANCE JEUNESSE : BILANS ET PARTICIPATIONS DIVERSES

2.1 BILANS DES SERVICES SCOLAIRES

ECOLE ARC EN CIEL 2023-2024

DEPENSES		
Article	Objet	Montant
60611	Eau	488.63 €
60612	Electricité	2 664.69 €
60628	Autres fourn. (gazon, div.)	- €
60631	Produits d'entretien	696.91 €
606312	Fournitures d'entretien	8.64 €
60632	Petit Equipement	794.40 €
60636	Vêtements de travail	- €
6064	Fournitures administratives	355.68 €
6067	Fournitures Scolaires et pédagogiques	4 668.02 €
6068	Fournitures diverses	- €
611	Prestations de service	- €
615221	Entretien bâtiments	151.40 €
6135	Locations mobilières	175.43 €
6156	Maintenance	2 314.57 €
616	Assurances (0,99€/m²)	513.81 €
6182	Documentation/Abonnements	86.11 €
6455	Assurances Personnel	1 917.67 €
6218	Remplacement personnel	- €
6232	Fêtes et Cérémonies	- €
6251	Voyage	517.00 €
6261	Affranchissement	- €
6262	Téléphone/Internet	749.82 €
62878	Redevance Incitative	179.95 €
64162	Personnel scolaire	16 364.23 €
6411	Personnel Administratif	4 552.23 €
6411	Personnel Technique	2 713.71 €
	Amortissement Photocop	0.00 €
6475	Visite Médicale, Pharmacie	43.57 €
	TOTAL	39 956.47 €
6411	Frais de Personnel ASEM	35 060.33 €
6218	Remplacement agent	- €
6184	Formation	- €
6475	Visite Médicale	- €
	TOTAL	35 060.33 €

Nombre enfants élémentaire	56
Nombre enfants maternelle	24
Coût d'un enfant élémentaire	499.46 €
Coût d'un enfant maternelle	1 960.30 €
Coût moyen d'un enfant	937.71 €

CANTINE MUNICIPALE

ANNEE 2023/2024

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
60611	Eau	488.63 €	7066	Participation familles	33 204.60 €
60612	Electricité	2 664.69 €			
60623	Alimentation	446.70 €			
60623	Produits laitiers	254.01 €			
60628	Autres fourn. (gazon, div.)	- €			
60631	Fourniture d'entretien	321.77 €			
60632	Petit équipement	102.48 €			
60636	Vêtement de travail	118.82 €			
6068	Fournitures diverses	20.12 €			
611	Prestations Service Océane	17 678.37 €			
6156	Maintenance	458.40 €			
61558	Réparations diverses	307.80 €			
616	Assurances (0,99 €/m²)	69.30 €			
6184	Formations agents	- €			
6218	Autres Personnels				
6232	Fetes = tissu nappes	74.17 €			
6262	Télécommunications/Internet	591.60 €			
6284	Redevance Incitative	359.91 €			
6411	Personnel Administratif	4 552.23 €			
6411	Personnel Technique	2 035.28 €			
6411	Personnel Scolaire	44 135.17 €			
6455	Assurance Personnel	1 384.97 €			
6475	Médecine trav, pharma	17.83 €			
6478	Rbt avoirs	- €			
	TOTAL	76 082.23 €		TOTAL	33 204.60 €

Résultat de l'année	- 42 877.63 €	Coût du repas	9.51 €
Nombre repas/an	8002		
Résultat par repas	- 5.36 €		

Prix facturés par Océane :			
Au 01/09/2022 : 3,75€ le repas facturé aux familles	Du 01/09 au 31/12/2022		2.297 €
Au 01/01/2023 : 3,94€ le repas	Du 01/01 au 01/07/2023		2.411 €
Au 01/09/2023 : 4,22€ le repas	Du 01/09 au 31/12/2023		2.580 €
Au 01/09/2024 : 4,35€ le repas	Du 01/09/2024 -		2.661 €
7.03€ pour les adultes			

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023-2024

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
60611	Eau	598.49 €	7066	Participation familles	18 506.78 €
60612	Electricité	3 681.20 €	74881	CAF	2 519.84 €
60623	Alimentation	1 067.30 €	74881	CAF PSO	1 476.86 €
60628	Autres fournitures	49.98 €	74881	CAF PSO 2023	2 702.18 €
60631	Fourniture d'entretien	572.15 €			
60632	Petit équipement	- €			
60636	Vêtement de travail	121.25 €			
6064	Fournitures adm	- €			
60672	Matériel pédagogique	247.90 €			
6135	Location mobilière	25.91 €			
615221	Entretien Bâtiment	- €			
616	Assurances (0,99 €/m²)	234.63 €			
6184	Formations agents	125.00 €			
6156	Maintenance	138.00 €			
6218	Autres Personnels	- €			
6232	Fêtes et cérémonie	39.68 €			
6256	Missions - frais dépla	102.16 €			
6261	Frais d'affranchissement	- €			
6262	Télécommunications/Internet	1 155.46 €			
62878	Redevance Incitative	246.96 €			
6411	Personnel Administratif	4 552.23 €			
6411	Personnel Technique	1 369.90 €			
6413	Personnel	44 899.98 €			
6455	Assurance Personnel	1 499.58 €			
6475	Produits pharmaceutiques	35.53 €			
6811	Amortissement bâtiment				
	TOTAL	60 763.29 €		TOTAL	25 205.66 €

Résultat de l'année - 35 557.63 €
 NB d'heures 5 212

CME 2023-2024

CME		Heures
	<i>Prix horaire</i>	22.35 €
	<i>Char.Patr.</i>	55.27
TOTAL Heures		272.75
Rémunération annuelle		6095.96
Ch. Patron		3369.24
TOTAL		9465.20€
Assurances Perso		3.73
		353.05

Frais déplacement : 41 €
TOTAL **9 859.25 €**

2.2 COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ARC-EN-CIEL

Madame le Maire informe de la répartition des charges pour l'école publique Arc-en-Ciel.

Après calcul, le coût pour 2023/2024 d'un enfant élémentaire est de 499.46 € et le coût d'un enfant de maternelle est de 1 960.30 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique ARC-EN-CIEL comme ci-dessous :

Coût d'un enfant élémentaire : 499.46 €

Coût d'un enfant en maternelle : 1 960.30 €,

- **VALIDE** les coûts de fonctionnement ci-dessus qui seront facturés aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école Arc en Ciel pour l'année 2024-2025.

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

2.3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-MICHEL

Madame le Maire propose, compte tenu du bilan de fonctionnement de l'école Arc en Ciel 2023-2024, de verser à l'OGEC Saint-Michel le montant identique au coût de fonctionnement, soit pour un élève en élémentaire 499.46€ et pour un élève en maternelle 1 960.30 €.

Vu la convention avec l'OGEC en date du 06 avril 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Michel à hauteur de 499.46€ pour un élève élémentaire et de 1 960.30€ pour un élève en maternelle, pour l'année 2025,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

2.4 BUDGET DE L'ECOLE ARC-EN-CIEL 2025-2026

Madame le Maire propose le budget suivant pour l'année 2025/2026 pour l'école publique Arc en Ciel, en maintenant celui de l'année scolaire passée :

BUDGET 2025/2026

Fournitures scolaires/élève	45 €
Manuels pédagogique/élève	10 €
Budget Pédagogique/Classe	150 €
Bibliothèques-Abonnements /classe	50 €
Activités Culturelles, Voyages	500 €

Photocopies : 1 ramette A4/élève/an, Direction 50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** pour l'année 2025-2026 le budget ci-dessus pour l'école Arc En Ciel,

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

2.5 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC POUR LA CANTINE 2025

La Commission Enfance Jeunesse a étudié la demande de subvention de l'OGEC concernant la cantine scolaire, le montant de la participation proposée est de 2 € / rationnaire, comme l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention à l'OGEC de 2 € / repas / rationnaire pour l'année 2025.
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

3 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, certaines associations ont sollicité la Commune afin d'obtenir une subvention, leur permettant ainsi de financer leurs activités.

La Commission Vie Associative Sports Loisirs Culture a étudié l'ensemble des demandes et propose au Conseil Municipal la liste des associations ayant formulé une demande.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-11 ;

Vu l'avis de la Commission « Vie associative Sports Loisirs Culture » réunie le 17 février 2025 ;

Vu les critères d'attribution des subventions 2024 maintenus pour l'année 2025 ;

Les élus suivants ne participent pas au vote : Marie-Irène Bouin et Claudine Chenuet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le montant des subventions 2025 allouées aux associations :

GROUPE	Associations	2025
1	ACCA CHASSE	350,00 €
1	AS DU VOLANT BADMINTON	195,00 €
1	ASS.DETENTE/LOISIRS JANSEENS	390,00 €
1	BAGAD AR PLUNV PAUN	160,00 €
1	GYMNASTIQUE DU DON	170,00 €
1	LA PASTOURELLE	640,00 €
2	TREFFIEUX/JANS AUTO POURSUITES	Fauchage
2	COMITE DES FETES	160,00 €
3	AMICALE LAIQUE	820,00 €
3	OGEC ACTIVITES	870,00 €
4	UNC JANS MÉMOIRE	250,00 €
5	ASSISTANCE SANTE BONHEUR	45,00 €
5	DONNEURS DE SANG NOZAY	150,00 €
5	FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
	TOTAL	4.300,00 €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant légal, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4 VŒU POUR LA QUALITE DE L'EAU

Madame le Maire souhaite soutenir le vœu formulé par le Département pour la santé des habitants, une eau de qualité et pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages.

« La Loire-Atlantique est un territoire d'eau. Une richesse inestimable pour notre territoire, à l'heure où celle-ci vient à nouveau à manquer dans certains départements français.

Pourtant, nous, Conseillères et Conseillers Départementaux de sensibilités politiques différentes, unis pour défendre ce bien commun, sommes très inquiets. Seulement 1% de nos masses d'eau sont considérées en bon état écologique et de nombreux captages d'eau potable sont pollués. Ce pourcentage résiste aux efforts conjugués des acteurs de l'eau depuis des années.

La protection des captages d'eau est une urgence de santé publique.

Les pollutions les plus préoccupantes sont liées à la présence de nitrates et de pesticides. Parmi eux, le S-métolachlore, le chlorothalonil, associés à des risques de cancer, dont les dépassements de limite interpellent autant que ceux concernant les nitrates. D'autres risques avérés : maladie de Parkinson, perturbateurs endocriniens et enfin tous « les effets cocktails », c'est-à-dire les effets conjugués de ces substances chimiques qui ne sont que peu connus.

17 sites de production d'eau potable alimentent la Loire-Atlantique, parmi eux, 7 captages sont classés « prioritaires » et devraient être dotés de programmes d'action plus efficaces.

À Machecoul-Saint-Même, où l'on a récemment retrouvé 33 molécules résistantes au traitement de l'eau, tout comme à Nort-sur-Erdre, où le taux de nitrate dépasse les 50 mg/l réglementaires, les inquiétudes des habitants se multiplient, et la mobilisation citoyenne est de plus en plus forte.

La réponse à leurs préoccupations se fait toujours attendre après des années de programmes d'action, qui ne permettent toujours pas d'atteindre les objectifs de protection des périmètres.

La protection des captages est également une urgence pour la santé de nos écosystèmes et de nos finances publiques !

Au-delà de la santé humaine et des atteintes graves à l'environnement (effondrement des populations d'oiseaux et d'insectes, résistance aux biocides, prolifération de cyanobactéries ou algues...), la protection des captages d'eau potable pose question en termes économiques. Il est nécessaire de privilégier le non-usage des produits contenant des micro-polluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique). Il n'est pas question ici d'accabler les agriculteurs dont il est parfaitement normal qu'ils souhaitent vivre de leur activité. Mais ce que nous constatons, c'est que les sommes très conséquentes englouties pour tenter de reconquérir la qualité de l'eau, pour la traiter et la rendre potable, n'ont pas l'effet escompté, et qui sait quel sera le coût demain pour nos systèmes de santé ?

N'y aurait-il pas plus de sens et d'efficacité en traitant le sujet à la racine et en mobilisant ces fonds pour accompagner les agriculteurs ?

Depuis des années, toutes nos institutions ont publié des centaines de rapports parfaitement informés qui détaillent les multiples pollutions et leurs effets pour la population. Il n'est plus possible de continuer à faire comme si de rien n'était. Nos concitoyens ne l'acceptent plus et la pression sur la ressource, qui va continuer à s'accroître avec les dérèglements climatiques, va évidemment leur donner raison.

Dans cet appel transpartisan, nous, Conseillères et Conseillers Départementaux de Loire-Atlantique, soutenons l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage. Nous souhaitons que cette interdiction soit effective dans les plans d'actions de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi. »

Le Conseil Municipal, par 09 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabrice Poulain) :

- **SOUTIENT** le vœu formulé par le Département en faveur d'une eau de qualité pour la santé des habitants et pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant légal, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5 RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle que le Conseil avait créé en juillet dernier un poste d'agent contractuel à temps complet sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, pour l'accroissement d'activités. En raison d'un certain retard dans différents travaux et compte tenu du budget, il est proposé de prolonger ce poste aux services techniques jusqu'au 30 avril 2025 seulement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat en cours au sein des services techniques, sur les mêmes bases que celui créé en juillet 2024, et ce jusqu'au 30 avril 2025 seulement,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

6 QUESTIONS DIVERSES

Demande acquisition du terrain YC n°17. L'assemblée ne peut pas se prononcer compte tenu du constat des épaves déposées pendant l'été 2024. Il est proposé d'attendre de disposer d'une attestation de dépollution du terrain.

Avancement de la fuite à la Salle de sports.

INFORMATIONS COMMUNALES :

Le logo et le blason ont été validés :



La borne tactile de l'affichage des Informations Communales est installée.

La formation a lieu ce jeudi 27/02.

Revitalisation du bourg

Une première rencontre avait eu lieu en juillet 2024 avec Loire Atlantique Développement (Monsieur Roeper). Monsieur Houel est venu ce 24 février présenter son offre qu'il va actualiser avec les données supplémentaires depuis juillet. Le 28 février, Madame le Maire et ses adjointes recevront les candidats « porteurs de projet ».

Choucas

La Communauté de Communes sollicite les Communes pour réaliser un état des lieux.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

Festival des Enfants le 1^{er} mars : quelques jeunes du CME participent à l'animation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Cœur de bourg : le 06 et 07/02/2025

Enfance Jeunesse : 10/02/2025

Vie associative : 17/02/2025

Le Conseil approuve la proposition d'accueillir un terrain de paddle en remplacement des terrains de tennis.

Assainissement : 20/02/2025

Finances : 20/02/2025

Vie associative : 24/02/2025

CALENDRIER DES REUNIONS :

Marché : 06 mars à 19h00

Groupe communal bocager : 11 mars à 10h30

Finances : lundi 10 mars à 19h00 : les membres du CM sont invités à y participer

Voirie- Environnement : 12 mars à 19h00

Conseil Municipal Enfants : samedi 15 mars à 10h00

CCAS : 17 mars à 18h00

Patrimoine communal : 17 mars à 19h30

Barrage des Thénaudais : 21 mars à 9h00

Communication : 24 mars à 19h00

Commission Communale des Impôts Directs : 26 mars à 10h00

DATES A RETENIR :

Inauguration le 05 avril à 10h00

Prévoir d'être disponible tôt le matin pour :

- Installation des barnums/tables
- Chercher les toasts au Super U de Derval
- Mettre les nappes et les verres

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE JEUDI 20 MARS 2025 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

En mairie, le 11/03/2025
Le Maire
Marie-Irène BOUIN